

Association des Amis du Musée de la cravate et du textile

7 rue Jacquard

42360 Panissières

amismuseepanissieres@gmail.com

06 08 87 20 78

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez participer aux Puces couture et loisirs créatifs du 15 mars 2026, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du règlement ci-joint.

Afin de confirmer votre participation, il est nécessaire de nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint complété, accompagné du règlement des frais de location et des documents justificatifs (voir règlement).

Nous vous informons qu'un vide-dressing est organisé concomitamment par le collectif textile des montagnes du matin de Panissières

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Merci pour votre participation

Les Amis du musée de la cravate et du textile

**Bulletin d'inscription
Puces couture et loisirs créatifs - 15 mars 2026**

Nom

Prénom

Adresse

..... Téléph

one

Mail

Pour les professionnels / associations :

Nom de la structure : Adresse :

..... N°

SIRET :

Réserve tables de 1,70 m pour les puces couture et loisirs créatifs qui se tiendra à la salle d'animation de Panissières.

Soit un total de x 10 € = €

Chèque à l'ordre des Amis du Musée de la cravate et du textile.

→ S'engage à respecter les clauses du règlement intérieur ci-joint.

→ S'engage à fournir en copie avec ce bulletin d'inscription : le règlement des frais de réservation, la copie de la carte d'identité. Pour les professionnels, la copie de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou du récépissé de déclaration au CFE.

Fait à , Le
Signature

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Puces couture et loisirs créatifs
Salle d'animation - Panissières
Dimanche 15 mars 2026

L'association des Amis du Musée de la cravate et du textile de Panissières organise les puces de couture et de loisirs créatifs le dimanche 15 mars à la salle d'animation – boulevard des sports – 42360 Panissières (coordonnées GPS : N=45.78804° E=4.34342°). Les exposants sont invités à proposer à la vente des articles de seconde main utilisés pour des activités de couture ou tout autre loisirs créatifs.

1. HORAIRES

L'installation des stands par les exposants à partir de 8 heures.

L'ouverture au public aura lieu de 9h30 à 16h30 et l'entrée est gratuite pour les visiteurs.

2. INSTALLATION, MATÉRIEL ET TARIF

Les exposants peuvent réserver des tables mesurant 1,70m de long au tarif de 10€ la table. Pour chaque stand, l'organisation fournit les tables d'une longueur de 1,70 m, ainsi que des chaises. Le reste du matériel d'exposition est à fournir par l'exposant.

La salle dispose d'un éclairage général. Aucun éclairage supplémentaire n'est prévu par l'organisation, ni autorisé.

Les emplacements des stands sont affectés par l'organisateur, selon le nombre de tables demandées et la configuration de la salle. En aucun cas les exposants ne pourront revendiquer la réservation d'un emplacement particulier.

3. RÉSERVATION

La réservation est validée à réception du bulletin d'inscription ci-joint et du paiement du montant total de la location.

La clôture des demandes de réservation de stands est fixée au **vendredi 6 mars 2026**. Le règlement est à envoyer au Musée de l'aventure textile – 7 rue Jacquard – 42360 Panissières. A réception du règlement, l'organisateur enverra un mail de confirmation.

4. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur veille au bon déroulement de la manifestation aux dates, heures et lieux indiqués dans le dossier de participation, sauf cas fortuit ou de force majeure. Il s'engage à mettre en place les mesures barrières en vigueur au moment de la manifestation.

L'organisateur s'engage à fournir le matériel cité ci-dessus.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation.

5. OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

Chaque exposant doit faire son affaire de l'assurance des personnes qui vendent sur son stand, de ses matériels et de ses produits notamment. Aucune responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée.

Chaque exposant s'engage à respecter la superficie attribuée en fonction de sa demande.

6. RESTAURATION

Un salon de thé/restauration (boissons chaudes, sirop et pâtisseries, pizzas, etc...) sera installé au sein de la salle d'animation. Une boisson chaude sera offerte à chaque exposant lors de l'installation des stands.